

Zeitschrift:	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Herausgeber:	Société Oeconomique de Berne
Band:	3 (1762)
Heft:	1
Artikel:	Annonce des prix et des primes pour les années 1762 & 1763
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-382519

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A N N O N C E
DES P R I X E T D E S P R I M E S

pour les Années

1762. & 1763.

1762.

LA Société œconomique destine un prix de 20 Ducats, ou de 140 L, à celui qui, avant la fin de 1762, aura envoyé à la Société la meilleure dissertation sur la question suivante :

Seroit-il utile de convertir en fonds clos ou particuliers les Communes, soit pâturages, champs &c.? Et comment ce changement pourroit-il se faire au plus grand avantage des Communautés?

Un second prix de même valeur sera donné à celui qui, dans le même terme, aura donné la meilleure solution de la question suivante :

Comment l'entretien des bêtes à laine pourroit elle être perfectionnée en Suisse? & quelles sont les observations à faire à cet égard, par rapport à la différence du climat, du fond des terres, & des races des moutons?

††††

1763.

Jusques ici la Société s'est bornée dans les sujets proposés pour les prix , à des questions générales & à des instructions sur l'agriculture ; on essayera , quels pourront être les effets des primes destinées à encourager quelques parties de la pratique de l'agriculture , & des arts , qui en dépendent . Il n'y aura donc qu'un seul prix consacré à une question générale ; & plusieurs primes destinées à des essais pratiques , ou à des chefs - d'œuvres de l'Art .

Il sera donné un prix ordinaire de 20 Ducats à celui qui , avant la fin de 1763 , aura donné la meilleure réponse sur cette question :

Quelle est la meilleure méthode pour l'éducation du paysan , relativement à l'agriculture ?

Une prime de dix Ducats sera donnée à celui qui , en 1763 , sur un morceau de terrain de 16000 pieds quarrés , mesure de Berne , aura recueilli le plus de lin & le plus beau , aux moins fraîches possibles .

Pour prévenir autant que possible les difficultés , & les équivoques , on assujettit les prétendants pour cette prime aux conditions suivantes :

1. Ceux qui voudront concourrir confieront leur nom & leur demeure au R. Pasteur , ou à quelque Juge du lieu ou du district , pour en instruire la Société œconomique , qui en tiendra un contrôle exact .

Dans cette vue nous prions instamment

M M.

MM. les Pasteurs & les préposés des Communautés de se prêter & sur ce point & dans tous les cas énoncés dans les articles ci-après, à nos désirs, pour rendre les témoignages qu'on aura occasion de leur demander.

2. Chaque prétendant à cette prime n'ensemencera ni plus ni moins que la mesure de terrain prescrite; & au besoin il en attestera le contenu par le témoignage de M. le Pasteur ou d'un préposé du lieu.

Quant à la nature du terrain, au choix des engrais & de la semence & à la méthode de cultiver le lin, on laisse toutes ces circonstances au choix libre de chacun.

3. Il faut que chaque concurrent à la prime puisse attester l'état à peu près du champ avant la récolte, son produit en lin crû, & le produit de celui-ci ou lin ouvré, ou préparé.

4. De ce lin préparé il fera remettre, avant la fin de 1763, un échantillon à M. T S C H I F F E L I , Secrétaire du sup. Consistoire, & Président de notre Comité; accompagné d'un certificat, pour prouver que c'est de son crû, & que le reste du produit de ce champ d'essai est tout semblable à cet échantillon.

Nous nous flattions au reste que tous les prétendants aux primes s'abstiendront de surprendre la confiance de la Société, par des moyens suspects; en cas de contravention à cette clause, la Société se verroit obligée, quoiqu'à regret, de publier les circonstances d'une pareille surprise.

Les jugemens sur la qualité des échantillons de lin , feront portés avec attention & impartialité , par des personnes au fait de ces matieres ; & la valeur de la prime sera délivrée à celui qui l'aura méritée , le premier de Février 1764. dans l'assemblée générale des générueux Contribuans pour les prix.

Le cultivateur dont l'échantillon aprochera le plus de la valeur de l'échantillon couronné , recevra le même jour , aux mêmes conditions , (par l'effet d'une contribution particulière , pour encourager une culture si importante ,) une prime de cinq Ducats.

On exigera des deux concurrens couronnés une courte rélation de la culture qu'ils ont suivie , pour en rendre compte dans le recueil de la Société , où les noms de ceux qui auront remporté une prime quelconque , feront rendus publics.

La Société Oeconomique promet de plus les primes suivantes , *à ceux qui auront fabriqué les plus belles toiles unies en lin.*

6. Ducats à la plus belle & meilleure picee
de toile de - - - 80. portées.

5. — à la plus belle piece de 70. portées.

4. — à la plus belle de - 60. portées.

3. — à la plus belle de - 50. portées.

2. — à la plus belle de - 40. portées.

1. Le prétendant à la prime attestera , par un mesureur assermenté , ou contrôleur de l'aunage des toiles , (que nous prions de se prêter à cela) ou s'il ne s'en trouve point à

por-

portée , par des préposés ou gens capables d'en juger & dignes de foi , le nombre des portées que la pièce aura eu sur le métier , de même que le poid des fils employés pour la chaîne & pour la trame ; & il produira un certificat , que le fil est du crû du pays .

2. Afin que le nom du Tisserand reste ignoré jusques au terme fixé pour le jugement , nous exigeons absolument qu'il ne paroisse aucune marque extérieure à la toile ; le nom de l'ouvrier sera placé dans un billet cacheté au fond de la pièce par le Contrôleur , qui en vérifiera l'aunage .

3. Les pieces qui doivent concourir seront rendues à *Langenthal* , au premier de Mars 1764. pour y être examinées & jugées par des experts , en présence d'un Membre de la Société .

4. Les prix seront distribués à Berne au jour que les Juges fixeront à *Langenthal* ; & pour les recevoir , les prétendants seront obligés de produire les pieces mêmes , jugées dignes de la préférence , & marquées à cet effet à *Langenthal* .

5. Enfin , comme le fabriquant , par le choix des fils , contribue autant à la perfection & à la finesse des toiles , que le Tisserand par son adresse , nous consentons qu'en pareil cas , ils partagent la valeur de la prime .

Quelques particuliers zélés pour contribuer aux progrès de cette manufacture , ont établi les primes suivantes , en faveur des *Séransieurs* & des *Fileuses* .

Un prix de trois Ducats pour le Sérancier le plus habile; & un prix d'un Ducat pour celui qui en aprochera le plus.

Ils sont obligés de se trouver, le jour du grand marché du mois de Janvier 1764, chez M. *Tschiffeli*, Sécrétaire du Consistoire suprême à Berne, avec leurs instruments; on leur donnera pour faire leurs essais à chacun une livre de lin de même qualité.

La Fileuse la plus habile aura trois Ducats; celle qui en aprochera le plus en recevra deux; & une troisième un Ducat.

Pour obtenir le prix, elles sont obligées de se trouver un même jour du grand marché de Janvier chez M. *Tschiffeli*, avec des échantillons de leur filage: on exige que ce soit du lin crû dans le pays.

Les prix seront délivrés aux Séranseurs & aux Fileuses dans la grande assemblée du premier Samedi de Février 1764.

Nous donnons ici de nouveau la liste des Membres de la Société, pour supléer à quelques omissions, pour nous faire honneur de plusieurs nouveaux Associés, & pour rassembler la liste de notre Société avec celles des Sociétés correspondantes, dans un même volume (†).

MEMBRES ORDINAIRES
DE LA
SOCIÉTÉ OÉCONOMIQUE
DE BERNE.

Mgrs. *Alb. FREUDENREICH*, Sénateur, ancien Ban-

neret; Président de la Société.

- - - *Ch. Em. de BONSTETEN*, Sénateur; ancien

Président.

- - - *Gab. HERBORT*, Sénateur; ancien Président.

- - - *Fred. SINNER*, Sénateur; Vice-Président.

Mrs. * *Sam. ENGUEL*, ancien Ballif d'Arberg, Sei-

gneur Ballif à Echallens, ancien Président

de la Société, & Président perpétuel du

Comité.

- - - * *J. Rod. TSCHIFFELI*, Secrétaire du Consis-

toire suprême; Vice-Président perpétuel du

Comité.

- - - * *Sig. Fred KOENIG*, Intendant des magazins

publics des vins; Bourfier de la Société.

- - - *Alex. L. de WATTEVILLE*, du grand Con-

seil, ancien Ballif du Comté de Nidau.

†††† 4

Alb.

(†) Les * désignent les Membres du Comité, chargés plus particulièrement des travaux de la Société.

Mrs. Alb. HALLER , du grand Conseil , Directeur des salines de Roche; Président de la Société Royale des sciences de Göttingue , Membre de l'Académie Royale des sciences de Paris & de plusieurs autres Académies étrangères &c.

- Franc. L. DE GRAFFENRIED , Seigneur de Carouge ; du grand Conseil Ballif de Wanguen.
- Em. RODT , du grand Conseil , ancien Ballif de Morges.
- J. Rod. TILLIER , du grand Conseil , ancien Commandant d'Aarbourg.
- N. Em. DE DIESBACH de Sinneringuen , du grand Conseil.
- Christophe STEIGUER , du grand Conseil.
- Sig. Em. DE GRAFFENRIED , Seigneur de Vallamont , du grand Conseil.
- Franc. THORMAN , du grand Conseil , Ballif à Baumont.
- * GROUNER , de Vorlaufen , du grand Conseil Graud-Sautier.
- * Elie BERTRAND , premier Pasteur de l'Eglise Françoise ; Membre de plusieurs Académies étrangères ; Secrétaire de la Société pour la correspondance Françoise.
- * N. Em. TSCHARNER , Secrétaire pour la correspondance Allemande.
- * Franc. L. de TAVEL , de Monbijou.
- * Em. DE GRAFFENRIED , Seigneur de Bourgistein ,
- Em. DE GRAFFENRIED , Seigneur de Worb.
- STURLER Seigneur de Cottens.
- Erasme RITTER , Architecte ; Membre de quelques Académies étrangères.
- * Ch. L. MANUEL.
- Théophile Sig. GROUNER ; Avocat en grand Conseil.
- B. TSCHARNER.
- JENNER de Lucens.

Membres honoraire Compatriotes.

Mrs. J. STAPFER, Professeur en Théologie à Berne:

- - - **SCHMID**, Conseiller de Légation de S. A. S le Duc de Saxe-Weymar; Président de la Société correspondante d'Aarau.

- - - **J. George ZIMMERMAN**; Doct. en Med. à Broug; Membre de plusieurs Académies étrangères.

- - - **RVERDIL**, de Nions; Professeur Royal en mathématique à Copenhagen; Informateur du Prince Royal.

- - - **Pierre SOMMER**, paysan du Village d'Affolteren.

- - - **SEIGNEUX de Correvon**, du Conseil de Lausanne, & Président de la Société correspondante de cette Ville.

- - - **J. BERTRAND**, Pasteur à Orbe.

- - - **Alb. STAPFER**, Diacre à Diesbach près de Thoune.

- - - **Sam. SCHMID**, de Berne, Correspondant de l'Académie des Inscript. & belles lettres de Paris, & de plusieurs autres Académies étrangères.

- - - **VAUTRAVERS**, de Vevay.

- - - **HERRENSCHWAND**, de Graint, D. en Médecine à Morat.

- - - **TISSOT**, D. en Médecine à Lausanne, Membre de plusieurs Académies étrangères.

- - - **MATTHEY de Vallorbe**, célèbre mécanicien, Inspecteur gén. des jardins royaux à Turin.

- - - **HALDIMAND d'Yverdon**, négociant à Turin.

- - - **DE LOYS de Cheseaux**, Membre de plusieurs Académies étrangères.

Membres honoraires Etrangers.

- Mrs. J. J. OTTH , du grand Conseil à Zuric.
- - - le Marquis DE MIRABEAU.
- - - le Baron DE BERNSTORF , Chambellan à la Cour de DANEMARK.
- - - le Marquis DE TURBILLI.
- - - le Comte FRANÇ. GINANNI , Patricien à Ravenne.
- - - DE MONTIGNY , de l'Academie Royale des sciences , & de la Société Royale d'Agriculture de Paris.
- - - PERRINET DE FAUGNES , Seigneur de Tauvenay.
- - - DE BEROLDINGUEN , Chanoine du Chapitre de Spire.
- - - ISELIN , Secrétaire du Sénat à Basle.
- - - Daniel BERNOULLI , Professeur en droit à Basle, Membre de plusieurs Académies.
- - - LE CHAMBRIER , de Travanet , Trésorier Général de la Principauté de Neufchâtel.
- - - FÆSCH , du grand Conseil à Bâle.
- - - S. E. LE COMTE DE PODEWILLS , Ministre d'Etat & de guerre du Roi de Prusse.
- - - D'AUBENTON , de Montbard.
- - - HIRZEL , Docteur en Médecine à Zuric.
- - - Henri de PONTRIEU à Londres.
- - - DE BRROLDINGEN le cadet, Chanoine de Hildesheim, en Saxe.